

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Les Conseillères M^{me} Marie Diament, M^{me} Jacqueline Poirier, et M^{me} Hélène Roussel. Les Conseillers M. Claude Caron et M. Stéphane Fraser. Le maire, M. Vincent More

Est absent(e) : La conseillère M^{me} Emmanuelle Garnaud

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 32 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par M. Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-263

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-264

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Aucun suivi

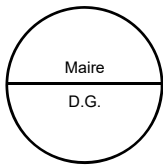
INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du Maire

- Le Conseil a tenu sa deuxième rencontre de préparation budgétaire pour l'année 2016 le 26 novembre dernier. L'adoption du budget et du PTI se fera le 14 décembre prochain. Un avis public sera publié à cet égard.
- La Municipalité a essuyé un refus pour sa demande d'équipement supra-local concernant la piscine municipale à la MRC de RDL. Cette demande visait à faire reconnaître la piscine municipale comme équipement supra-local afin de bénéficier d'un partage des dépenses courantes de fonctionnement de l'ordre de 19.5 %.
- La Municipalité participera à une rencontre du Conseil du St-Laurent prochainement en ce qui concerne la submersion et l'érosion côtière.
- La Municipalité a reçu une lettre de remerciement pour son soutien financier de 1 200 \$ liée à la tragédie de l'incendie de résidence de personnes âgées à l'Isle-Verte.

6. Information des Conseiller(ère)s

Nil



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur la taxation et les compensations 2016

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par M^{me} Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur la taxation et les compensations pour l'année 2016, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. – 688.12.).

8. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement de tarification des services municipaux 2016

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par M^{me} Hélène Roussel pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur la tarification des services municipaux pour l'année 2016, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. – 688.12.).

9. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016

ATTENDU QUE le Conseil doit établir le calendrier des séances ordinaires chaque année en fixant le jour, le moment et l'endroit de chacune, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 148.);

ATTENDU QU'un avis public sur le contenu du calendrier doit être publié, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 148.0.1.);

CONSIDÉRANT QUE le lundi 5 septembre 2016 est la fête du travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

2015-12-265

QUE le Conseil adopte le calendrier des séances ordinaires de l'année 2016, ayant lieu à la salle Gilles-Moreau, au 200, côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage :

Lundi le 11 janvier 2016 à 19h30	Lundi le 4 juillet 2016 à 19h30
Lundi le 1 février 2016 à 19h30	Lundi le 1 août 2016 à 19h30
Lundi le 7 mars 2016 à 19h30	Mardi le 6 septembre 2016 à 19h30
Lundi le 4 avril 2016 à 19h30	Lundi le 3 octobre 2016 à 19h30
Lundi le 2 mai 2016 à 19h30	Lundi le 7 novembre 2016 à 19h30
Lundi le 6 juin 2016 à 19h30	Lundi le 5 décembre 2016 à 19h30

10. Décision concernant le rôle d'évaluation foncière

ATTENDU QUE Servitech, évaluateurs agréés, a procédé et a fait rapport de l'examen du rôle d'évaluation foncière dont l'équilibrage est facultative selon les critères suivants :

- Fiabilité des renseignements descriptifs des immeubles;
- Conformité du fichier des mutations immobilières;
- Application d'un taux de variation de marché objectif;
- Comportement statistique du rôle d'évaluation quant à l'équité.

ATTENDU QUE l'analyse de l'équité se résume comme suit :

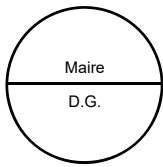
- Équité générale avec une proportion médiane de 99 %;
- Équité particulière par catégorie d'immeuble :
 - Résidences unifamiliales – 28 indications à 99 %;
 - Chalets, maisons de villégiature – 9 indications à 97 %;
 - Maisons mobiles – 11 indications à 106 %;
 - Terrains vagues – 22 indications à 94 %.
- Équité particulière par secteur municipal :
 - Secteur rte du Fleuve Nord – 14 indications à 105 %;
 - Secteur rte du Fleuve Sud – 5 indications à 87 %;
 - Maisons mobiles, rue du parc de l'Amitié – 18 indications à 94 %;
 - Village et secteur central – 30 indications à 98 %;
 - Secteurs ruraux – 8 indications à 92 %.

CONSIDÉRANT QUE Servitech, évaluateurs agréés, recommande d'effectuer une reconduction du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2017-2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-266

QUE le Conseil décide de reconduire le rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2017-2018-2019.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

11. Décision concernant le dossier de vente pour taxes – Île-au-rat

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité lors de la séance du 2 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'un des immeubles listés, soit l'Île-au-rat, est problématique dû à sa localisation exceptionnelle et qu'il est actuellement assujéti à la procédure de vente pour taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-267

QUE le Conseil décide de ne pas entamer les procédures de vente pour taxe cette année, car il est plus que probable que l'immeuble (l'Île au rat) ne trouve pas preneur et que la Municipalité se retrouve au bout du compte dans l'obligation d'acquérir cette propriété à ses frais.

12. Octroi du contrat de service-conseil juridique pour l'année 2016

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service forfaitaire de base de Moreau avocats inc. d'un montant annuel de 500 \$ (+ taxes);

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service porte sur toute matière juridique relevant de la compétence de la Municipalité, y compris en matière de relations de travail, toute personne autorisée par la Municipalité peut consulter, sans nombre d'appels limités, un ou des avocats du cabinet:

- Pour l'obtention, verbalement, de recommandations ou d'opinions juridiques sommaires;
- Pour valider, confirmer ou compléter des documents préparés par les officiers municipaux;
- Pour l'obtention d'une analyse sommaire de documents qui pourraient être transmis au cabinet par télécopieur ou courriel ou autrement afin que le cabinet puisse en formuler des commentaires, suggestions ou recommandations à la Municipalité.

CONSIDÉRANT QU'à partir du moment où le problème soumis nécessite un avis juridique écrit, une intervention ou une collaboration comme procureur dans un litige, ou un projet spécifique de la Municipalité, un dossier sera constitué sur instructions du Conseil municipal, suivant la tarification horaire habituelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Hélène Roussel, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-268

QUE le Conseil octroi le contrat de service-conseil juridique à Moreau avocats inc. pour l'année 2016.

13. Embauche de M^{me} Sarah Lortie comme préposée au Chalet des sports

ATTENDU QUE la Municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour ses services saisonniers et qu'elle a besoin de 2 préposé(e)s pour les services offerts au Chalet des sports;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites de Québec Municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche des candidat(e)s aux postes de préposé(e) au Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

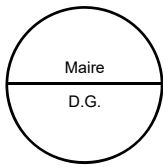
2015-12-269

QUE le Conseil nomme M^{me} Sarah Lortie au poste de préposé(e) au Chalet des sports à 0-25 heures /semaine.

14. Embauche de M. Félix Roy comme préposé au Chalet des sports

ATTENDU QUE la Municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour ses services saisonniers et qu'elle a besoin de 2 préposé(e)s pour les services offerts au Chalet des sports;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites de Québec Municipal et Emploi Québec;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche des candidat(e)s aux postes de préposé(e) au Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Hélène Roussel, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-270

QUE le Conseil nomme M. Félix Roy au poste de préposé(e) au Chalet des sports à 0-25 heures /semaine.

15. Embauche de M. Félix Roy comme stagiaire aux travaux publics

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de stage de M. Félix Roy pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ledit stage est non rémunéré et qu'il s'intègre parfaitement aux besoins de la Municipalité en matière de travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-271

QUE le Conseil nomme M. Félix Roy au poste de stagiaire non rémunéré aux travaux publics à 37,5 heures /semaine pour la période du 11 avril 2016 au 17 juin 2016.

16. Embauche de M^{me} Audrey-Anne Ménard comme stagiaire aux loisirs

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de stage de M^{me} Audrey-Anne Ménard pour les loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ledit stage est non rémunéré et qu'il participe à la formation des futurs professionnels dans le domaine du loisir dans le cadre de la technique en loisir du Cégep de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-272

QUE le Conseil nomme M^{me} Audrey-Anne Ménard au poste de stagiaire non rémunéré aux loisirs pour une durée de 8 heures le 1^{er} avril 2016.

17. Prolongation du congé sans solde de l'inspecteur municipal, M. Gaston Lamarre

ATTENDU QUE la Municipalité a actuellement un règlement en vigueur numéroté #2014-06-342 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est liée par un contrat de travail selon une durée indéterminée avec l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Gaston Lamarre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est liée par une entente de congé sans solde jusqu'au 22 février 2016 avec l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Gaston Lamarre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est entendue pour prolonger l'entente de congé sans solde à accorder à l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Gaston Lamarre;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation du congé sans solde se résume comme suit :

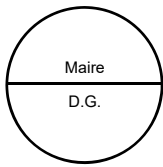
	1 ^e Entente	2 ^e Entente
Date d'avis de retour ou de départ	25 janvier 2016	25 mars 2016
Date de fin du congé sans solde	22 février 2016	22 avril 2016

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de ladite entente de congé sans solde, qu'ils en ont pris connaissance et sont conscients de son incidence sur la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M^{me} Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-273

QUE le Conseil mandate le maire, M. Vincent More et le directeur général, M. Louis Breton à signer la prolongation de l'entente de congé sans solde de l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Gaston Lamarre, en ces termes.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

18. Prolongation du contrat de l'inspecteur municipal, M. Alexandre Potvin

ATTENDU QUE la Municipalité a actuellement un règlement en vigueur numéroté #2014-06-342 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est liée par un contrat de travail jusqu'au 19 février 2016 avec l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Alexandre Potvin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est entendue sur une prolongation du contrat de travail à accorder à l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Alexandre Potvin;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation du contrat de travail se résume comme suit :

Date de fin du contrat de travail	1 ^e Contrat	2 ^e Contrat
	19 février 2016	20 mai 2016

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de ladite prolongation du contrat de travail, qu'ils en ont pris connaissance et sont conscients de son incidence sur la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Hélène Roussel, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-274

QUE le Conseil mandate le maire, M. Vincent More et le directeur général, M. Louis Breton à signer la prolongation de l'entente du contrat de travail de l'inspecteur municipal et responsable de l'hygiène du milieu, santé et sécurité civile, M. Alexandre Potvin, en ces termes.

19. Révision du poste et du contrat de la secrétaire-réceptionniste, M^{me} Lise Lavoie

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué une restructuration de son organigramme lors de l'adoption du règlement numéroté #2014-06-342 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux » en novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite changer le poste de secrétaire-réceptionniste et responsable des communications pour le poste de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines, composé de M. Vincent More, M. Stéphane Fraser et M. Louis Breton, a rencontré M^{me} Lise Lavoie et qu'ils se sont entendus sur la révision du poste et, par conséquent, de son traitement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit contrat de travail, qu'ils en ont pris connaissance et sont conscients de son incidence sur la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-275

QUE le Conseil mandate le maire, M. Vincent More et le directeur général, M. Louis Breton à signer le contrat de travail de la secrétaire-réceptionniste, M^{me} Lise Lavoie, en ces termes.

20. Révision du contrat du journalier et responsable du Chalet des sports, M. Joël Bouchard

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué une restructuration de son organigramme lors de l'adoption du règlement numéroté #2014-06-342 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux » en novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué l'exercice de l'équité salariale durant l'année 2015;

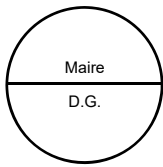
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite revoir le traitement du poste de journalier et responsable du Chalet des sports afin de s'orienter sur l'exercice de l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit contrat de travail, qu'ils en ont pris connaissance et sont conscients de son incidence sur la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-276

QUE le Conseil mandate le maire, M. Vincent More et le directeur général, M. Louis Breton à signer le contrat de travail du journalier et responsable du Chalet des sports, M. Joël Bouchard, en ces termes.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

21. Demande de subvention dans le cadre du programme d'apprentissage en milieu de travail

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié l'amélioration de la planification et de l'organisation du travail comme projet prioritaire de formation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une restructuration importante de son organigramme en novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE presque tout le personnel de la Municipalité a été renouvelé lors des 3 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de formation et de perfectionnement dans une municipalité sont importants et constants;

CONSIDÉRANT QU'un support financier est nécessaire pour atteindre l'objectif d'améliorer la planification et l'organisation du travail au sein de la Municipalité afin de ne pas nuire aux autres besoins courants de formation et de perfectionnement;

CONSIDÉRANT QU'une subvention du Programme d'apprentissage en milieu de travail d'Emploi-Québec serait cruciale pour atteindre pleinement l'objectif d'améliorer la planification et l'organisation du travail au sein de la Municipalité avec l'accompagnement d'un expert en ressources humaines pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M^{me} Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-277

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, pour déposer une demande de subvention de 3 307 \$ dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail d'Emploi-Québec pour le projet de « Développement de la structure organisationnelle » présenté par M. Maxime Chouinard, HDO.

22. Réclamation pour dommage au 158 route de la Montagne, propriété de M. André Alcide Proteau

La Municipalité est en attente d'une demande écrite pour la réclamation de dommages au 158, route de la Montagne, propriété de M. André Alcide Proteau.

23. Affectation au fonds réservé des parcs et aux réserves financières des réseaux

ATTENDU QUE la Municipalité projetait d'effectuer la première phase de l'aménagement du parc des Îles avec un montant de 50 000 \$ en 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité va ajuster la taxe pour le paiement de la dette du réseau aqueduc centre au réel en 2016, suite à la réception de la cédule de remboursement de la subvention PIQM;

ATTENDU QUE la somme excédentaire taxée de 81 072 \$ en 2014 et 2015 pour le remboursement de la dette servira de fonds de stabilisation pour l'équilibrage de la taxe afférente lors du renouvellement de l'emprunt de la Municipalité afin de se prémunir d'une variation importante du taux d'intérêt;

ATTENDU QUE la Municipalité va constituer un fonds de prévoyance à même la somme excédentaire taxée de 9 711 \$ en 2014 et 2015 pour l'opération de son réseau aqueduc centre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-278

QUE le Conseil décide d'effectuer les affectations suivantes :

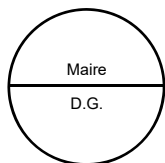
- + 50 000 \$ Fonds réservé parcs et espaces verts;
- + 81 072 \$ Réserve financière dette du réseau aqueduc centre;
- + 9 711 \$ Réserve financière opération du réseau aqueduc centre.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

24. Adoption du calendrier des dates de tombée et de publication de l'Info-Portage pour l'année 2016

ATTENDU QUE le Conseil établit le calendrier des dates de tombée et de publication de l'Info-Portage chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ces dates sont déterminées en fonction du calendrier des séances ordinaires du Conseil;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

2015-12-279

QUE le Conseil adopte le calendrier des dates de tombée et de publication de l'Info-Portage pour l'année 2016:

Dates de tombée	Dates de publication
Lundi le 4 janvier 2016	Lundi le 11 janvier 2016
Lundi le 25 janvier 2016	Lundi le 8 février 2016
Lundi le 29 février 2016	Lundi le 14 mars 2016
Lundi le 28 mars 2016	Lundi le 11 avril 2016
Lundi le 25 avril 2016	Lundi le 9 mai 2016
Lundi le 30 mai 2016	Lundi le 13 juin 2016
Lundi le 27 juin 2016	Lundi le 11 juillet 2016
Lundi le 25 juillet 2016	Lundi le 8 août 2016
Lundi le 29 août 2016	Lundi le 12 septembre 2016
Lundi le 26 septembre 2016	Lundi le 10 octobre 2016
Lundi le 24 octobre 2016	Lundi le 14 novembre 2016
Lundi le 28 novembre 2016	Lundi le 12 décembre 2016

25. Résolution d'appui pour l'aide aux municipalités situées sur les rives du fleuve St-Laurent et confrontées à l'érosion côtière

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a promis une aide financière aux municipalités situées le long du fleuve St-Laurent et confrontées à l'érosion côtière à l'intérieur de son budget 2015-2016 (Référence 7.8.2);

CONSIDÉRANT QUE l'érosion côtière touche particulièrement les régions de la Côte-Nord, du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit plus de 3 250 km de côtes et 16 municipalités régionales de comté;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan économique du Québec, le gouvernement du Québec a manifesté son désir de soutenir les décideurs locaux et mettre en place un fonds d'urgence à l'érosion côtière afin de sécuriser les infrastructures et les bâtiments de plus d'une centaine de communautés;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures permettraient aux municipalités de réaliser une évaluation des zones à risque ainsi que des travaux préventifs à effectuer pour la protection des berges;

CONSIDÉRANT QU'initialement, il a été annoncé que ce soutien financier serait alloué principalement aux régions de la Côte-Nord, du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre s'est tenue le 27 octobre 2015 à Québec avec les communautés riveraines du fleuve St-Laurent, à laquelle a participé M. Normand Morin, maire de Pointe-Lebel, et une soixante de représentants des autres municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il a été mentionné qu'une grande partie de l'aide financière de huit (8) millions de dollars, financée dans le cadre du PACC par le Fonds vert 2015-2016, serait octroyée dans la région de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'il a aussi été fait mention qu'une minime partie de l'aide financière de huit (8) millions de dollars serait octroyée à l'UQAR pour l'aider à survivre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-Lebel est présentement en processus d'implantation d'un projet expérimental appelé RODOLUNE, approuvé par le MDDELCC, et que celle-ci aura besoin de cette aide financière tant attendue pour sa réalisation afin de contrer l'érosion côtière;

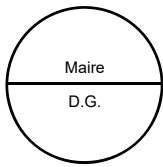
CONSIDÉRANT QUE le projet expérimental appelé RODOLUNE aura besoin d'un suivi de l'UQAR et que les autres municipalités dans la même situation ont aussi besoin de l'expertise de l'UQAR pour contrer l'érosion côtière;

CONSIDÉRANT QUE le projet expérimental appelé RODOLUNE pourrait être utilisé par plusieurs municipalités et ministères du gouvernement du Québec, tels que le Ministère de la Sécurité publique et le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Hélène Roussel, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

2015-12-280

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de respecter son engagement initial de verser l'aide financière aux régions les plus touchées par l'érosion côtière, soit les régions de la Côte-Nord, du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.



26. Information sur le programme Éconologis

Il existe un programme appelé « Éconologis » qui vise les personnes à faible revenu pour bénéficier de conseils en efficacité énergétique et de l'installation de thermostats électroniques.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

27. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE M^{me} Hélène Roussel présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM)

397, rte du Fleuve – Balcon dans la marge latérale

ATTENDU QUE la demande consiste à régulariser une erreur administrative de l'inspecteur municipal, qui a pour conséquence un empiètement d'un (1) mètre dans la marge latérale par un balcon;

CONSIDÉRANT QUE le balcon suit la ligne latérale de la maison et que sa forme apparaît logique;

CONSIDÉRANT QUE le balcon est caché du voisin par une bande d'arbres, qui longe la ligne latérale;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-281

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

671, rte du Fleuve – Projet de piscine et d'aménagement paysager

ATTENDU QUE la demande consiste à transformer la piscine hors terre de l'auberge du Portage en piscine creusée, à refaire le terrassement de la cour latérale et à retirer la gloriette pour la placer devant les motels, derrière une haie de cèdres;

CONSIDÉRANT QUE l'apparence actuelle de la piscine donne l'illusion qu'elle est creusée;

CONSIDÉRANT QUE le terrassement améliorera l'apparence de la cour;

CONSIDÉRANT QUE la gloriette, déplacée vers l'immeuble sis au 664, route du Fleuve, ne sera pas très apparente étant dissimulée par la haie de cèdres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-282

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

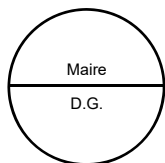
631, rte du Fleuve – Démolition de la maison Michaud

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la démolition de la maison;

CONSIDÉRANT QU'une demande de démolition a été refusée par le CCU et le Conseil municipal l'année précédente, en proposant de donner la maison à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une année s'est écoulée depuis la résolution du Conseil et qu'aucune démarche visant à récupérer la maison n'a été entreprise auprès des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire ardemment se départir de la maison, il devrait assumer les frais de déménagement de celle-ci vers un autre terrain;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au maire, Vincent More, de rencontrer le propriétaire pour lui proposer le déménagement de la maison vers le parc des Îles, à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenté d'offrir le bâtiment à une personne de la région et au comité de l'aménagement des parcs, mais aucune personne n'a démontré un intérêt véritable à son acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-283

QUE le Conseil autorise la démolition de la résidence aussitôt que la zone couverte par le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) couvrira entièrement le terrain visé.

Adoption du calendrier des dates de remise des documents et des réunions du CCU pour l'année 2016

ATTENDU QUE le Conseil établit le calendrier des dates de remise des documents et de réunion du CCU chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ces dates sont déterminées en fonction du calendrier des séances ordinaires du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter les dates proposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

QUE le Conseil adopte le calendrier des dates de remise des documents et de réunion au CCU pour l'année 2016:

Dates de remise des documents	Dates de réunion du CCU
Mercredi le 30 décembre 2015	Mardi le 12 janvier 2016 à 19h30
Mercredi le 27 janvier 2016	Mardi le 9 février 2016 à 19h30
Mercredi le 24 février 2016	Mardi le 8 mars 2016 à 19h30
Mercredi le 30 mars 2016	Mardi le 12 avril 2016 à 19h30
Mercredi le 27 avril 2016	Mardi le 10 mai 2016 à 19h30
Mercredi le 1 juin 2016	Mardi le 14 juin 2016 à 19h30
Mercredi le 29 juin 2016	Mardi le 12 juillet 2016 à 19h30
Mercredi le 27 juillet 2016	Mardi le 9 août 2016 à 19h30
Mercredi le 31 août 2016	Mardi le 13 septembre 2016 à 19h30
Mercredi le 28 septembre 2016	Mardi le 11 octobre 2016 à 19h30
Mercredi le 26 octobre 2016	Mardi le 8 novembre 2016 à 19h30
Mercredi le 30 novembre 2016	Mardi le 13 décembre 2016 à 19h30

Nomination et précision des mandats au CCU

ATTENDU QUE le Conseil tient à préciser la répartition des sièges pairs et impairs ainsi que le délai des mandats de chacun des membres au CCU;

CONSIDÉRANT QUE Vital Larouche est reconduit comme président par le CCU;

CONSIDÉRANT QU'Hélène Roussel et Vincent More siègent sur le CCU à titre de Conseillère et de Maire, respectivement;

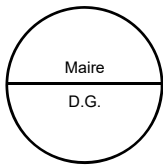
CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la nomination et les mandats des membres du CCU tels que proposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-284

QUE le Conseil statue sur la répartition des sièges et les délais de mandat suivants :

Membres du CCU	Numéro de siège	Délai du mandat
Clermont Pelletier	siège #1	2 ans (2016-2017)
Laure Boulet	siège #2	1 an (2016)
Éric Boucher	siège #3	2 ans (2016-2017)
Vital Larouche	siège #4	1 an (2016)
Bertrand Ouellet	siège #5	2 ans (2016-2017)
Sylvie Pomerleau	siège #6	1 an (2016)
Hélène Roussel	siège #7	tout le mandat du Conseil
Vincent More	siège #8	tout le mandat du Conseil



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

28. Demande de dézonage agricole par M. Paul-Yvan Bélanger pour le lot 4 530 395 et une partie du lot 4 530 050

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dézonage agricole pour les lots 4 530 395 et 4 530 050 de la part de M. Paul-Yvan Bélanger;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) possède 10 critères obligatoires pour analyser une demande de dézonage, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1);

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne satisfait pas à plusieurs critères obligatoires pour analyser une demande de dézonage, dont celui de la disponibilité d'autres emplacements pour des fins résidentielles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Hélène Roussel, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-285

QUE le Conseil ne donnera pas suite à cette demande puisqu'il s'attend à un refus catégorique de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

29. Suivi sur le dossier de la zone industrielle

Le 1^{er} décembre 2015, M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, ont assisté à l'audition de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le projet de constitution d'une zone industrielle à Notre-Dame-du-Portage. Le projet d'élargissement de la partie résidentielle sur le versant de la route de la Montagne, entre la côte de la Mer et la rue du Plateau a été abandonné vu la quasi-impossibilité de convaincre d'effectuer le dézonage agricole dans ce cas.

Cette audition à la CPTAQ a été réalisée par la MRC de RDL et comportait 5 dossiers de dézonage, dont 4 dossiers pour des fins industrielles.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) ne s'opposait plus au projet ajusté de zone industrielle et la CPTAQ avait bien pris acte de ce changement. L'issue du dossier sera connue en avril ou mai 2016.

30. Suivi sur le dossier de l'Espace villégiature

Le 12 novembre 2015, M. Vincent More, maire, M. Louis Breton, directeur général, et M. Gérald Dionne, agent de développement, ont rencontré le député fédéral, M. Bernard Généreux, pour s'entretenir des projets de l'« Espace villégiature » et du « Passage obligé » ou sentier du Portage.

Il a été recommandé de rencontrer les fonctionnaires de Développement économique Canada pour cheminer dans notre plan de financement de l'« Espace villégiature » et de bénéficier des subventions du gouvernement libéral dans le cadre des prochains programmes de financement pour les infrastructures communautaires, comme il a indiqué officiellement dans les intentions du gouvernement libéral.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

31. Demande d'autorisation pour la tenue d'un évènement cycliste

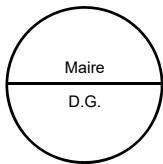
ATTENDU QUE les Commissions scolaires de Kamouraska – Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares et des Monts-et-Marées s'unissent pour organiser l'évènement cycliste « Au tour des jeunes Desjardins Bas St-Laurent » qui se déroulera du 22 au 24 mai 2016 (dont un passage à Notre-Dame-du-Portage le dimanche 22 mai 2016 entre 11h15 et 12h05 sur la route de la Montagne et la route du Fleuve);

CONSIDÉRANT QUE l'évènement se déroulera dans un cadre adapté et sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-286

QUE le Conseil autorise le passage des cyclistes le dimanche 22 mai 2016 sur la route de la Montagne et la route du Fleuve.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

32. Reddition de compte pour la subvention de 5 572 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour effectuer les travaux de réparation du pont du Ruisseau creux sur le chemin du Lac pour un coût total de 27 147 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a approuvé les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue du Parc de l'Amitié pour un montant subventionné de 5 572 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue du Parc de l'Amitié, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-287

QUE le Conseil certifie que les travaux de réparation du pont du Ruisseau creux sur le chemin du Lac ont été exécutés en ces termes.

33. Reddition de compte pour la subvention de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour effectuer le rechargement et le revêtement mécanisés des accotements et de la chaussée sur le rang 2 et le chemin Fraserville pour un coût total de 37 642 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a approuvé les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang 2 et le chemin Fraserville pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang 2 et le chemin Fraserville, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Hélène Roussel, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-288

QUE le Conseil certifie que les travaux de rechargement et de revêtement mécanisés des accotements et de la chaussée sur le rang 2 et le chemin Fraserville ont été exécutés en ces termes.

PARTICIPATIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS

34. Demande de commandite pour un voyage de quelques jeunes dans l'Ouest canadien

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite de Xavier Pettigrew pour permettre à un groupe d'élèves du collège Notre-Dame de vivre une expérience de plein air dans l'Ouest canadien;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est plutôt liée à un intérêt individuel qu'à un intérêt collectif et que la Municipalité ne bénéficie d'aucune visibilité en lien avec sa mission par cette demande;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place et que la Municipalité ne désire pas y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diamant, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

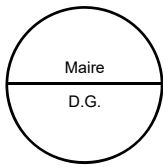
2015-12-289

QUE le Conseil n'accorde aucun montant au Collège Notre-Dame pour ce groupe d'élèves.

35. Demande d'affectation des bénéfices du « Déjeuner du Conseil » pour l'aménagement des parcs municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité organise le « Déjeuner du Conseil » lors de la tenue du Défi plein air qui aura lieu les 13 et 14 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement des parcs souhaite bénéficier du montant amassé lors de cet événement pour l'aménagement des parcs municipaux;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Hélène Roussel, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-290

QUE le Conseil affecte le bénéfice net du « *Déjeuner du Conseil* » à l'aménagement des parcs municipaux.

36. Demande de financement pour le sentier du Portage par Patrimoine et Culture du Portage

ATTENDU QUE Patrimoine et culture du Portage s'est engagé à réaliser le projet « *Passage obligé* », consistant à démontrer l'importance du sentier du Portage comme lien terrestre essentiel ayant contribué significativement à la formation du Canada ;

ATTENDU QUE la mise en valeur du sentier du Portage doit être réalisée à temps pour célébrer le 150^e anniversaire du Canada en 2017;

ATTENDU QU'au sein de la MRC de Rivière-du-Loup, trois municipalités rurales (Saint-Hubert, Saint-Antonin, Notre-Dame-du-Portage) traversées par le Sentier du Portage ont adopté des résolutions appuyant ce projet ;

ATTENDU QU'au sein de la MRC de Témiscouata, le sentier du Portage traverse trois autres municipalités soit Saint-Honoré, Témiscouata sur-le-Lac et Saint-Louis du Ha! Ha! ;

ATTENDU QU'un comité de travail constitué de représentants des territoires des MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata s'est constitué en novembre 2014, et a depuis défini les grandes orientations et les axes prioritaires à développer dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU QUE le projet « *Passage obligé* » possède une valeur intrinsèque indiscutable en regroupant de multiples caractéristiques d'un projet structurant pour nos communautés, de par sa contribution à :

- sauvegarder un patrimoine durable pour les générations futures et à améliorer la connaissance de notre héritage culturel et historique;
- développer de l'emploi et des retombées économiques potentielles par le biais du tourisme (développement des attraits significatifs susceptibles d'être exploités le long, ou à proximité des parcours);
- utiliser une approche multisectorielle (implication d'organismes provenant de différents secteurs d'activités répartis à l'intérieur d'un rayon d'action étendu, intermunicipal et inter-MRC);
- développer un sentiment de fierté des communautés résultant de l'attractivité bonifiée de notre municipalité et de la valorisation de notre patrimoine culturel et naturel.

Attendu que la réalisation du projet « *Passage obligé* », doit obtenir l'appui technique et financier des acteurs et partenaires du milieu nécessaires à l'atteinte de son plan de financement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Hélène Roussel, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-291

QUE le Conseil :

- Appuie le projet « *Passage obligé* » piloté par Patrimoine et Culture du Portage;
- Délègue un(e) représentant(e) de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage afin de siéger au sein du comité;
- S'engage financièrement à réserver une somme de 5 000 \$ répartie sur deux années financières, soit 2 500 \$ pour l'exercice financier 2016 et 2 500 \$ pour l'exercice financier 2017.

37. Demande de financement de la Croix-Rouge canadienne

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de financement de la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT QUE cette demande participe à l'aide financière en cas de sinistre majeur dans la région;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

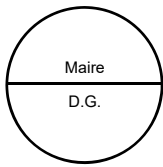
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-292

QUE le Conseil accorde un montant de 150 \$ à la Croix-Rouge canadienne.

38. Demande de financement de l'Opération Nez Rouge 2015

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de financement de *Opération Nez Rouge 2015*;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un service qui touche la population de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-293

QUE le Conseil accorde un montant de 100 \$ à *Opération Nez Rouge 2015*.

39. Demande de financement des Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de financement des *Chevaliers de Colomb*;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est liée au financement de plusieurs activités dans la région de Rivière-du-Loup dont la communauté de Notre-Dame-du-Portage bénéficie de leurs services;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-294

QUE le Conseil accorde un montant de 50 \$ aux *Chevaliers de Colomb*.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

40. Dépôt des deux états financiers comparatifs – novembre 2015

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont officiellement déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

41. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – novembre 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de juin 2015, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-12-295

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 90 610.75 \$.

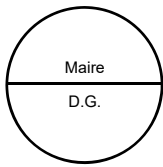
PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

42. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Calendrier des séances du conseil – M. Yves Lanthier mentionne que les séances du conseil ne sont pas indiquées dans le calendrier de l'Info-Portage.
- Accès au bureau municipal – M^{me} Murielle Côté mentionne qu'une employée n'était pas à son poste le 29 juin 2016, mais qu'elle effectuait l'entretien des plates-bandes à la place. Le directeur général lui indique qu'il va faire une vérification.
- Service incendie - M. André St-Pierre s'interroge sur le litige entre la MRC de RDL et les municipalités concernant le service incendie. Le maire lui indique que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage n'est pas touchée.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

43. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de M^{me} Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 20:36.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier